



La Région et Grand Chambéry s'engagent pour l'amélioration de la qualité de l'air

**Conseil communautaire
Jeudi 27 juin 2019**

Contexte | Notre politique d'aménagement du territoire

Des documents cadres qui engagent :

- Adoption de la Fabrique du territoire en 2017
- Renouvellement TEPOS en 2018
- Elaboration d'un PLUi HD avec approbation fin 2019
- Arrêt du PCAET : concertation en septembre

=> Un plan qualité de l'air qui s'inscrit au sein des politiques publiques déployées par l'agglomération.

Contexte | Surveillance de la qualité de l'air

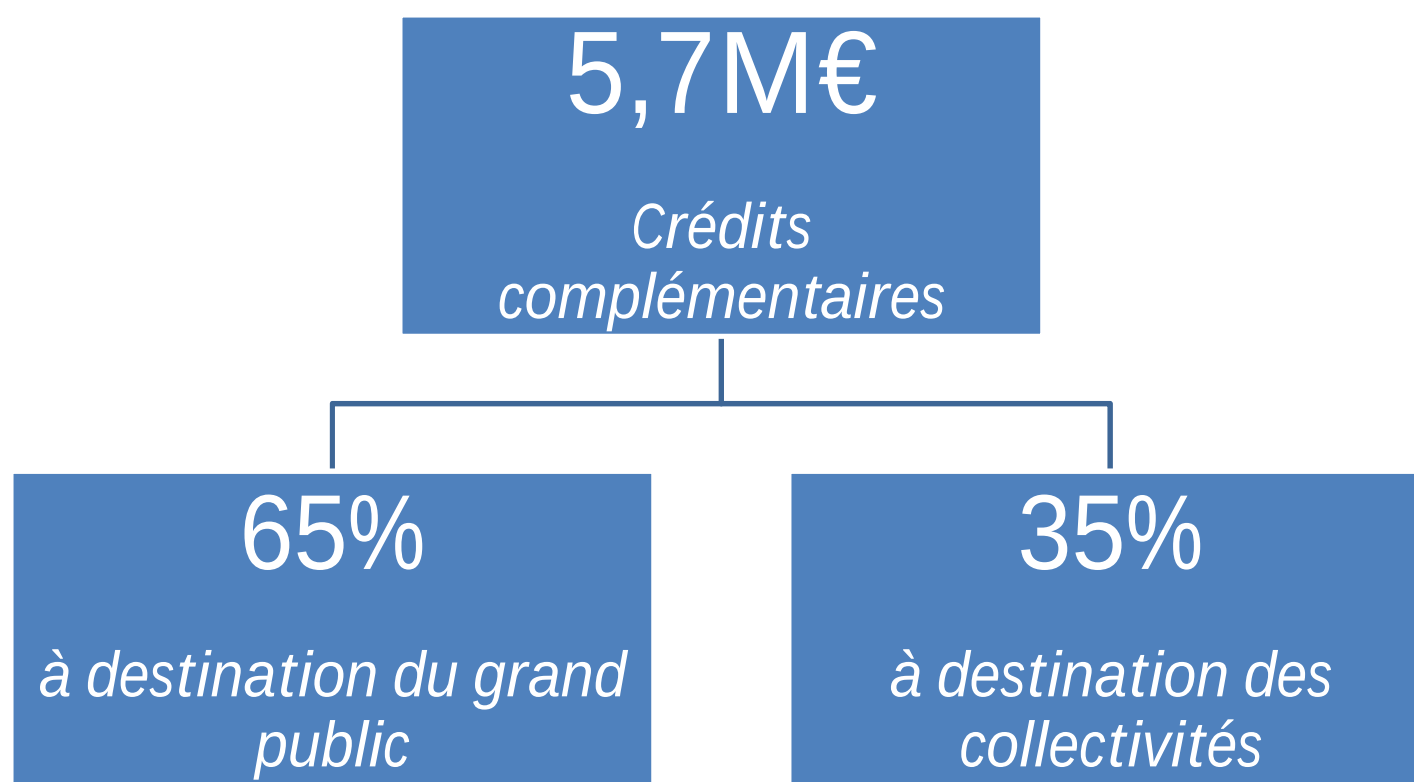
- La qualité de l'air est surveillée en permanence sur le territoire grâce à ATMO
- 3 polluants sont observés:
 - Les oxydes d'azotes (Nox) issus de la combustion des carburants
 - Les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des vieux véhicules
 - L'ozone, très présent en zone de montagne et lors des pics de chaleur.

Contexte | Stratégie régionale environnement énergie

- Objectif: rendre durablement respirables les territoires régionaux en dotant un plan régional de 36 M€ pour agir sur les 9 zones prioritaires
- Grand Chambéry est 1 des 9 zones prioritaires dotée de 4 M€ sur la période 2019-2021 pour réduire les émissions de NOx et PM10

La convention « qualité de l'air »

- 6 actions : 3 liées à la mobilité – 3 liées à l'habitat



Secteurs d'intervention ciblés: Habitat

- A l'origine de 23% des émissions GES (gaz à effet de serre) du fait des besoins de chauffage
- 60% des émissions de PM10, dont 96% imputables au chauffage bois peu performant
- + de 40% du parc de logements construit avant 1970 et les 1^{ères} réglementations thermiques

Actions à destination du grand public : secteur habitat

- **Création d'un fonds air/bois pour le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants**
 - *Soit 805 poêles au total*
- **Fonds air/bois/rénovation: rénovation thermique de logements couplée à la conversion de chaudière fioul en bois-granulés**
 - *Pour 200 logements au total*
- **Fonds air/gaz/rénovation: rénovation thermique de logements couplée à la conversion de chaudière fioul en gaz**
 - *Pour 300 logements au total*

Impact des actions « grand public »

- Le poêle bois-granulés émet **50% de moins** de particules fines que le poêle bois-bûches performant et **90% de moins** que le poêle bois non performant
- La chaudière gaz émet **80% de moins** de particules fines et **50% de moins** de NOx (oxydes d'azotes) par rapport à une chaudière fioul

Secteurs d'intervention ciblés: mobilité et transport

- A l'origine de 43% des émissions GES (gaz à effet de serre)
- 63% des émissions de Nox (oxydes d'azotes), dont 90% imputables au diesel
- Conjoncture peu favorable avec l'augmentation du trafic routier, du fait de la convergence des flux du sillon alpin par Chambéry

Actions à destination des collectivités : secteur mobilités

- **Conversion de la flotte de véhicules des collectivités vers une carburation décarbonnée**
 - *20 véhicules électriques + 3 bornes électriques de recharge rapide + 18 véhicules au gaz*
- **Acquisition de bennes à ordures ménagères au gaz**
 - *2 bennes classique gaz + 2 bennes grue au gaz*
- **Acquisition de vélos hydrogène**
 - *15 vélos + 4 vélobulles + 1 station de recharge au Sud de l'agglo*

Impact des actions « collectivités »

- Le gaz émet **95% de moins** de particules fines et **50% de moins** de NOx par rapport au diesel Euro 6
- Les émissions des véhicules électriques **sont nulles**
- Les émissions des véhicules hydrogène **sont nulles**

La convention qualité de l'air

- Un investissement dont **budgets complémentaires** :
 - Part Grand Chambéry: 3,3M€
 - Part Région: 2,1M€
 - Part des autres collectivités : 0,3M€
- Une clause de revoyure **mi-2020** : réajustement des crédits non consommés et proposer de nouvelles actions pour atteindre l'enveloppe allouée de 4 M€ par la Région